ARRÊTÉ n° 2026-10-A044

du Maire de la Commune d'IZE

portant autorisation de stationnement d'un camion porteur de 50m3 sur le parking Place Frédéric Lefèvre le vendredi 27 novembre 2026 de 8h00 à 18h00 en raison d'un déménagement au 14 rue du Maine

Madame JACQUEMIN Carine, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Considérant qu'il a été jugé nécessaire d'accéder à la demande de l'entreprise DESJOUIS DEMECO, ZA Le Chêne – 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE, reçue le 6 octobre 2026 en mairie,

ARRÊTE :

Article 1er – En raison d'un déménagement au 14 rue du Maine, l'entreprise DESJOUIS DEMECO, domiciliée à MORTAGNE-AU-PERCHE, est autorisée à stationner un camion porteur de 50m3 sur le parking public situé Place Frédéric Lefèvre **le vendredi 27 novembre 2026 de 8h00 à 18h00.**

Article 2 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise DESJOUIS DEMECO.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 - Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Madame le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur départemental des territoires à Laval,
- M. le responsable de l'agence, Conseil départemental, rue du Pressoir Salé, 53000 Laval
- L'entreprise DESJOUIS DEMECO

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A IZE, le 8 octobre 2026

Le Maire

Carine JACQUEMIN